

Bertrand PETIT  
Maire de Saint-Martin-lez-Tatinghem  
Candidat à l'Élection Municipale  
du Dimanche 15 Mars 2020

Le 21 février 2020

à Madame Pauline EBLAGON  
Correspondante locale - ADAV de Saint-Omer

Chère Madame,

Vous avez souhaité m'adresser 10 propositions de l'ADAV sur lesquelles vous m'invitez en tant que Maire sortant et candidat aux Elections Municipales à me positionner.

En tant que responsable public, je suis pleinement conscient de cette problématique des transports qui constitue un des défis majeurs du 21<sup>ème</sup> siècle à l'échelle de notre planète. Il est indéniable que nous devons aujourd'hui prendre en compte dans l'espace public la réalisation d'aménagements favorisant des modes de déplacements plus doux, plus respectueux de l'environnement et de la santé de nos concitoyens. Il n'est toutefois pas envisageable d'exclure à court ou moyen terme l'usage de la voiture de nos territoires sachant que la problématique n'est pas la même selon que l'on vit en zone rurale ou que l'on réside dans une grande Métropole.

Les solutions sont multiples et si le déplacement en vélo doit effectivement être promu et encouragé par des politiques publiques volontaristes, ces politiques ne sauraient sérieusement s'exonérer de certains principes de réalité tels que les problématiques d'emprise de voiries qui se heurtent aux alignements de fait des immeubles ou encore à l'étau financier croissant de l'Etat sur les ressources des collectivités locales mettant à mal leur autonomie financière. La réforme de la taxe d'habitation conduite sans aucune concertation préalable en est une démonstration édifiante. Par ailleurs, et en toute objectivité, nous nous devons d'admettre que le recours aux modes de déplacements doux ne peut représenter une solution unique au regard des engagements professionnels et familiaux de chacun. La crise des Gilets Jaunes nous a montré à quel point les injonctions de nos concitoyens pouvaient être contradictoires entre la nécessité d'agir pour la protection de l'environnement et les revendications contre la hausse des taxes sur les carburants, vécue en l'état comme une écologie punitive.

Comme vous le soulignez justement, l'intermodalité s'inscrit certainement dans un mixte de solutions à penser, à réfléchir, au niveau des territoires comme l'usage de véhicules plus propres en encourageant quand cela est possible, les solutions de partage à l'instar de celles déjà expérimentées au sein de territoires ruraux avec la mise à disposition de véhicules électriques en auto-partage ou encore l'aménagement d'aires de covoiturage.

Ces initiatives sont souvent portées par les intercommunalités dans la mesure où celles-ci représentent naturellement l'échelon de territoire le plus pertinent pour réfléchir aux problématiques de transport. D'ailleurs, et comme vous le savez, la loi rend obligatoire dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, l'élaboration d'un Plan de Déplacement Urbain (PDU). Sans aucun doute, la prochaine gouvernance de la CAPSO issue du renouvellement des exécutifs municipaux en mars aura à cœur de mobiliser toute son ingénierie sur ce dossier aux contours multiples et souvent complexes.

Votre questionnaire élabore différentes pistes, préconise des solutions dont la faisabilité doit être appréciée au regard des réalités locales mais en tout état de cause elles viennent nourrir cette réflexion collective au même titre que d'autres initiatives dans ce sens.

.../...

.../...

Y répondre en tant que tel, c'est-à-dire à la seule échelle de la Commune, dont le territoire est inclus dans le pôle urbain de Longuenesse, dans une approche isolée sans tenir compte de l'exercice des compétences croisées entre cette dernière et l'intercommunalité en la matière, relèverait plus d'une posture électoraliste à l'approche d'échéances. Homme de conviction, ce n'est pas ma vision de faire de la politique. J'ai toujours pris mes responsabilités au sens de l'intérêt général même lorsque cela a dû me desservir sur le plan individuel.

Pour autant, la Ville de Saint-Martin-au-Laërt puis de Saint-Martin-lez-Tatinghem depuis 2016, n'est pas restée inactive en termes de création de voies vertes, de développement de pistes cyclables et de cheminements doux en général. Une voie verte existe depuis de nombreuses années avec la création d'une digue qui part du centre équestre et propose un cheminement emprunté à la fois par les cavaliers, les piétons et les cyclistes offrant un maillage avec la Route de Boulogne où des bandes cyclables ont été matérialisées. Des liaisons douces relient également le Chemin du Petit Pont avec l'Avenue Joffre, laquelle dispose de bandes cyclables séparées. Les zones du Noir Cornet et du Long Jardin sont également maillées par des liaisons douces. Plus récemment, ce sont 80 000 € qui ont été consacrés à l'aménagement de liaisons douces au niveau de la Résidence du Vert Chemin. A terme, cette liaison douce sera maillée avec le futur quartier du Potendal. En ma qualité de Conseiller Départemental, j'ai favorisé dans le cadre du programme CHAUCIDOU la matérialisation de voies cyclables, Boulevard de Strasbourg à Saint-Omer, la Commune s'étant engagée à apposer la signalisation verticale réglementaire. Aujourd'hui, les zones résidentielles de la Commune ne sont pas concernées par le transit des véhicules qui empruntent chaque jour les principaux axes de circulation (Route Départementale) qui constituent une porte d'entrée sur l'agglomération de Saint-Omer avec 10 000 véhicules/jour pour desservir entre autres des zones d'activités communautaires.

Ces efforts ne sauraient bien entendu représenter un aboutissement en soi, mais ils sont la traduction concrète que l'élu local que je suis est mobilisé sur cette nécessité de favoriser les déplacements doux lorsque cela est possible et réaliste au regard des contraintes existantes. Un réalisme qui doit se confronter aussi aux évolutions sociétales où désormais l'accomplissement individuel prime sur l'intérêt collectif, un constat que chaque Maire est amené à faire un peu plus chaque jour dans le cadre des nombreuses sollicitations dont il fait l'objet.

Voilà les réflexions et réponses que je souhaitais vous apporter à la suite de votre interpellation. Nous continuerons donc d'être attentifs et mobilisés sur ces sujets.

Je vous prie de croire, Chère Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.



**Bertrand PETIT**

*Maire de Saint-Martin-lez-Tatinghem*